



Avenue du Général de Croutte
31100 TOULOUSE
Tél : 05.61.19.09.49 Fax : 05.61.19.09.40
Site : www.institutsaintsimon.com
E-mail : accueil.institutstsimon@arseaa.org

La formation de Moniteur d'Atelier 2^{ème} classe



La Profession de Moniteur d'Atelier

Le Moniteur d'Atelier est un professionnel de l'intervention sociale.

Il intervient auprès de des publics en situation de handicap et/ou d'inadaptations sociales et économiques, relevant d'établissements ou de dispositifs développés au sein des secteurs de l'insertion, du sanitaire, du social et du médico-social.

Dans le cadre de son activité, il contribue au développement des apprentissages techniques et de production de la personne accueillie, grâce à l'instauration d'un accompagnement personnalisé. Le plus souvent en situation d'encadrement d'un groupe, il organise l'espace et l'environnement de travail, dont l'adaptation doit répondre aux problématiques des personnes accueillies.

Ainsi d'une façon générique, le Moniteur d'Atelier exerce son activité dans des Etablissements spécialisés d'Aide par le Travail (ESAT), où il a la responsabilité d'une équipe de travailleurs handicapés au sein d'un atelier.

Mais il peut également exercer son métier dans d'autres structures telles que : les entreprises d'insertion, les Foyers de Vie, les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS), les Maisons d'Accueil Spécialisées, les Centres de Postcure, les Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Au travers de ces ateliers, il s'inscrit dans une équipe pluridisciplinaire et une démarche de projet (pédagogique, institutionnel et individualisé).

Son expérience et sa formation lui permettent :

- De conduire des activités de production et d'apprentissage ;
- De mettre en œuvre des actions socio-éducatives visant la promotion et l'insertion des personnes ;
- De développer des savoirs en direction des publics accompagnés.

Impliqué dans une équipe, il est associé, par ses observations et ses écrits, à l'élaboration des projets. Par son inscription dans un contexte socioéconomique, il a à faire avec ses contraintes et ses acteurs.

Ainsi, le Moniteur d'Atelier a pour objectifs :

- D'inscrire dans une activité professionnelle, les personnes qui lui sont confiées (apprentissage des gestes techniques et professionnels, utilisation du matériel, mise en œuvre de conditions d'hygiène et sécurité) ;
- D'aider ces personnes à produire des biens ou services de qualité (normes, finalités) ;
- De favoriser et de contribuer, autant que possible, à leur insertion sociale, professionnelle et économique, au sein ou hors de la structure d'accueil ;
- De promouvoir un épanouissement des personnes grâce à un accompagnement adapté à chacun et sachant prendre en compte les difficultés spécifiques de chaque handicap ou inadaptation sociale.

Pour cela, il a à :

- Connaître les techniques de base des savoirs faire requis pour l'atelier dont-il est en charge ;
- Connaître les ressources et capacités des personnes confiées, ainsi que les handicaps ou difficultés auxquels elles sont confrontées ;
- Être au fait d'une pédagogie spécialisée adaptée à la personne et au groupe ;
- Appréhender son environnement et contexte économique et social.

La Formation Moniteur d'atelier 2^{ème} classe

La formation de Moniteur d'Atelier est réglementée par l'arrêté interministériel du 9 avril 1987 et prépare au **C**ertificat de **Q**ualification aux **F**onctions de **M**oniteur d'**A**telier (CQFMA).

La formation de Moniteur d'Atelier est actuellement proposée :

- En cours d'emploi (CE)
- En voie directe (VD)

La formation

L'alternance en tant que mode d'acquisition de compétences professionnelles est au cœur du projet pédagogique:

- Elle structure la rythmicité de la formation dans des allers retours entre le centre de formation et l'exercice de la pratique professionnelle.
- Elle favorise une pédagogie d'apprentissage dynamique qui articule des savoirs théoriques et pratiques au regard des domaines de compétences qui caractérisent la profession.

Tout au long du cursus, la participation dans la formation de professionnels en exercice sur des espaces de la formation permet de questionner et d'accompagner le processus de professionnalisation.

Des objectifs de professionnalisation

Centrés sur la fonction

- Savoir promouvoir, gérer et évaluer la dimension technique, ergonomique, économique de la production, au regard de la population accueillie ;
- Savoir mettre en œuvre des actions d'insertion par l'économique et l'accompagnement social ;
- Mobiliser des connaissances à propos des handicaps et des situations de difficulté sociale/économique (dépendance, addictions, vieillissement...) ;
- Savoir mettre en œuvre une pédagogie spécialisée et interactive ;
- Savoir favoriser les capacités d'expression et d'initiatives des personnes

Centrés sur le stagiaire

- Savoir rendre compte par écrit et par oral de ses pratiques et de son positionnement ;
- Savoir communiquer avec et travailler en équipe ;
- Savoir prendre du recul par rapport aux situations de travail et les analyser ;
- Savoir évaluer ses actions ;
- Savoir faire les liens entre son action à l'atelier, le projet institutionnel et le contrat de service mis en place pour chaque personne accueillie ;
- Être au fait du cadre législatif et réglementaire de son action.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

- Un contrôle continu est mis en place tout au long de la formation avec la rédaction d'un **D**ossier d'**A**cquisition des **C**ompétences (DAC), un rapport de stage, des études de faits, une évaluation de la pratique professionnelle.
- Un examen terminal consiste en la soutenance d'un dossier d'acquisition des compétences (DAC) devant un jury.

Organisation de la formation

- **La formation est dispensée sur une amplitude de 9 mois (Octobre – Juin)**
- **320 h de formation théorique**
12 semaines en centre de formation
- **800 h de formation pratique (6 mois)**
(dans l'établissement d'emploi pour les salariés et établissement d'accueil pour les personnes mises en situation professionnelle)
- **Les journées de formation ont une durée de 7 heures.**
- **Les horaires de la formation sont : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h**

En lien avec l'arrêté du 18 mai 2009 qui a réformé le Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé, à partir de 4 domaines de compétences qui définissent la profession, nous avons donc fait le choix, pour maintenir un accès facilité des Moniteurs d'Ateliers certifiés vers la formation d'ETS, de réorganiser la formation des Moniteurs d'Atelier sur les quatre Domaines de compétences de l'éducateur technique spécialisé.

Les domaines de compétences

+ **Domaine de compétences 1 :** **100 heures**

"Accompagnement social et éducatif spécialisé"

- Favoriser une relation
- Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités sociales et professionnelles
- Assurer une fonction de repère et d'étayage
- Participer à une intervention socio-éducative individuelle ou collective Favoriser une dynamique de groupe

+ **Domaine de compétences 2 :** **80 heures**

"Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif et technique spécialisé"

1° partie : Organisation de l'environnement d'apprentissage et de production

- Organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté aux usagers Transmettre de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle
- Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité

2° partie : Participation à la conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion Professionnelle

- Participer au diagnostic permettant de construire un projet de formation et d'insertion professionnelle

+ **Domaine de compétences 3 :** **70 heures**

"Communication professionnelle "

- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information

+ **Domaine de compétences 4 :** **70 heures**

"Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles"

1° partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles

- Participer, au sein de l'équipe pluri professionnelle à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents projets institutionnels
- Contribuer à la mission de l'établissement par la mise en œuvre d'un projet d'atelier ou d'activités techniques
- Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

2° partie : Travail en partenariat et en réseau

- Assurer et développer, dans le cadre de ses fonctions, des liens avec un environnement économique local

Domaines de formation et responsabilités des cadres de formation permanents

Responsable du pôle éducation spécialisée :
Jean François NAU (DEES, DEIS, maîtrise AES)

Domaines de formation		Responsables DF	Titres et Diplômes	Titres / Fonctions
DF 1	Accompagnement social et éducatif spécialisé	Isabelle HERMET	Doctorat en psychologie	Cadre de formation permanent
DF 2	Participation à la mise en œuvre d'un projet éducatif et technique spécialisé	Daniel LAMARQUE	CAFETS – Licence AES – DEIS- DSTS Master I Sciences sociales	Cadre de formation permanent
DF 3	Communication professionnelle	Maryse TASSAIN	DEES, DESS sciences de l'éducation	Cadre de formation permanent
DF 4	Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles Partenariat – Réseau	Emmanuelle JOUVE	DESS Droit de l'Action Sociale	Cadre de formation permanent